

[NAAM]
[STRAAT]
[GEMEENTE]

Waregem, [DATUM]

Cher(s) Emprunteur(s),

Concerne : votre prêt hypothécaire avec numéro de dossier : [DEF DOSSIERNR]
demande de prélèvement d'un montant dans le cadre du projet en Espagne: procédure

Concernant le crédit hypothécaire susmentionné, un montant est prévu dans le cadre d'un achat en Espagne.

Ci-joint, nous vous transmettons la procédure qui est d'application pour demander un prélèvement de ce montant réservé (tranche pour travaux). Veuillez lire ces instructions attentivement.

Pour pouvoir effectuer le paiement de vos prélèvements, nous vous prions de nous transmettre les données suivantes :

- Numéro de compte de l'avocat espagnol qui vous représente et à qui les fonds peuvent être transférés :
IBAN : _____
BIC : _____
- Titulaire de cet compte : _____
(attestation bancaire du compte requise)
- Adresse EMAIL avocat espagnol: _____
- Numéro de téléphone avocat espagnol : _____
- Votre adresse EMAIL : _____
- Votre numéro de téléphone : _____

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer nos salutations distinguées,

TEAM BankB KREDIETEN

**PROCEDURE DEMANDE DE PRELEVEMENT D'UN MONTANT PREVU
DANS LE CADRE DU PROJET EN ESPAGNE :**

Vous avez souscrit auprès de BankB un prêt hypothécaire dont un des buts est l'achat en Espagne. Dans ce cadre, un montant de prélèvement (tel que stipulé dans l'offre de crédit) a été prévu. Après signature effective de l'acte de prêt hypothécaire, ce montant sera versé en tranches à votre demande et pour autant que les conditions ci-après soient respectées.

Procédure :

1. Le paiement est effectué selon les dates prévues dans le contrat de vente concerné (premières tranches) et lors de la signature de l'acte authentique de vente (dernière tranche). Ces dates ne sont pas suivies activement par BankB. Vous devez donc, à chaque fois, adresser au préalable une demande de paiement de la tranche concernée à BankB. Sans une telle demande, aucun paiement ne sera effectué.
2. Le montant total réservé doit être retiré **dans un délai de 24 mois** après la date de signature de l'acte de prêt hypothécaire.
3. Chaque demande de prélèvement doit nous parvenir par écrit, de préférence **par email**: liberation@bankb.be.
4. Veuillez utiliser pour chaque demande **un formulaire de demande** (voir annexe), que vous nous envoyez par email, après l'avoir complété et signé, toujours **ACCOMPAGNE des justificatifs**. Les demandes qui ne contiennent pas tous ces éléments, ne seront pas nécessairement prises en considération, ce qui retardera la procédure.
5. **Justificatifs** possibles sont entre autres :
 - Le contrat de vente concerné mentionnant les dates concrètes de paiement, accompagné d'un courrier du promoteur concernant le paiement d'une tranche (conformément aux dates prévues dans le contrat de vente)
 - Le contrat de vente concerné mentionnant les dates concrètes de paiement, accompagné d'un projet d'acte notarié / d'un courrier du notaire relatif à la signature de l'acte authentique de vente (dernière tranche)
6. Attention! Des **demandes incomplètes ou illisibles, des justificatifs manquants** peuvent entraîner le **non-traitement et/ou le non-paiement** de votre demande de prélèvement.
7. La réception et la **décision** concernant votre demande de prélèvement vous seront toujours communiquées, de préférence **par email**. Attention : il est **possible que vous receviez plusieurs emails** pour une seule demande (chaque email traite toujours une autre partie de votre demande). Veuillez lire chaque email attentivement.

En cas d'erreurs ou inexactitudes : veuillez, endéans les 30 jours de la date de confirmation par BankB de la libération partielle ou totale de votre prélèvement demandé, informer BankB par écrit de l'erreur ou de l'inexactitude que vous avez constatée. Sauf contrordre, la libération va être considérée comme définitive par BankB.
8. Si votre demande a été acceptée et si nous avons procédé à la libération des fonds, vous recevrez à la fin de ce même mois, par email/poste, **un avis d'échéance** mentionnant **le nouveau montant à rembourser à partir de la prochaine échéance**. Veuillez lire cet avis d'échéance attentivement et veuillez suivre les nouvelles instructions de paiement.
9. Le déblocage des tranches par BankB ne constitue en aucune manière un conseil, une confirmation ou une quelconque responsabilité de BankB quant à la faisabilité juridique, technique ou commerciale du projet. Vous êtes seul responsable de faire appel de manière indépendante à des conseillers juridiques, fiscaux et techniques concernant le bien immobilier situé en Espagne et vous ne pouvez vous prévaloir d'aucun contrôle, aucune supervision ni aucun conseil de la part de BankB.
10. Vous pouvez consulter cette procédure et la demande de prélèvement d'un montant pour travaux sur notre site internet <http://www.bankb.be/fr> chez "centre de documents". Pour toutes vos questions, vous pouvez consulter la rubrique QFP sur notre site internet ou vous pouvez nous envoyer un email à liberation@bankb.be.



DEMANDE DE PRELEVEMENT

Date :	
Nom de(s) l'emprunteur(s) :	
N° Dossier :	
Compte de votre avocat espagnol sur lequel le montant doit être versé :	IBAN : BIC :
Titulaire du compte susmentionné :	
Adresse e-mail + numéro de téléphone avocat espagnol	
Votre adresse e-mail + numéro de téléphone	

JUSTIFICATIFS TRANSMIS

Nom promoteur	Date contrat de vente	Date de paiement prévue dans le contrat de vente	Date de paiement prévue dans le justificatif fourni	Montant	 EUR
				Total :	
				À verser sur le numéro de compte de l'avocat espagnol	

Signature des (co-)emprunteur(s) :	
------------------------------------	--

VEUILLEZ AJOUTER : tous les justificatifs indiqués ci-avant

ATTENTION :

Des formulaires incomplets, illisibles ou des justificatifs manquants peuvent retarder le traitement de votre demande et/ou le paiement.